REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 Mars 2013

Présents : Mr Dominique GRAND, Mmes Dominique ROY, Myriam LACOMBE, Helen BON, Hélène CAUSERET-GUINCHARD et Mrs Dominique MICHELET, Graziano BURATTO et Eric MILLAND.
Excusée : Danielle MARCHI

Absents : Mr Yvon MICHELET et Claude MICHELET.

Secrétaire de séance : Mme Hélène CAUSERET-GUINCHARD

ACHAT MATERIELS (véhicule, tondeuse, débroussailleuse)

Au vu des réparations importantes sur le matériel de fauchage le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2013 une débroussailleuse (799 €) et une tondeuse tractée kiwa (2 661 €), ces achats auront lieu auprès des Etablissements Vanotti à MONTROND. Il lui sera également proposé de reprendre l'ancienne tondeuse tractée (devis réparation s'élève à 2 000 €)
Le conseil municipal propose de prendre contact avec le service des Domaines pour envisager l'achat d'un véhicule utilitaire.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Les travaux de réfection de la salle des fêtes se poursuivent. L'aménagement du hall d'entrée nécessite de prévoir la réorganisation des toilettes des écoles. Un projet chiffré sera proposé prochainement au conseil municipal. Les entreprises SALIN et PONCET poursuivent leurs travaux de mise aux normes et de modification des réseaux électriques, des réseaux de chauffage et d'évacuation des eaux usées.
Le conseil municipal retient le devis de 5 600 € de la Société Polymix pour l'installation d'un système de sonorisation et de vidéo projecteur. Les finitions de menuiserie intérieure sont en cours de réalisation par Nicolas REGARD.
Le conseil municipal est favorable à la mise en place d'un contrat de 16 heures par semaine sur une période d'un an. Le poste serait proposé à Franck LUHRING pour terminer les travaux de salle des fêtes et rédiger l'ensemble des travaux prévus dans le bâtiment mairie-école.

COMPETENCE PERISCOLAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTE DE GRIMONT POLIGNY

La communauté de communes a pris la compétence périscolaire. A la demande de la commune, nous conserverons la gestion actuelle de notre accueil de loisirs dans le cadre de la régie municipale existante.

RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la réunion avec les maires du RPI et les enseignants, le conseil municipal décide la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Les modalités de cette mise en place seront définies prochainement en concertation avec l'ensemble des intervenants (enseignants, personnel communal, services des transports du conseil général, conseil d'école et inspecteur de l'éducation nationale, jeunesse et sport, etc….)
Le conseil municipal serait favorable à un allongement de la pause méridienne et au maintien des horaires actuels de début et de fin de journée. L'école aura lieu également le mercredi matin.

ETUDES STATIONNEMENT

Le conseil municipal charge le Maire de contacter le cabinet BEREST pour définir quel serait le coût d'une étude pour l'aménagement de parking (jardin MICONNET, place de la Poste et zone de l'école)

DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du dossier de subvention déposé auprès de l'ADEME pour la rénovation de l'éclairage public il est prévu de changer les 75 luminaires les plus vétustes et de remplacer les ampoules (70 watt au lieu de 125 watt) sur les 25 restants. Les quatre coffrets de commandes principaux seront équipés d'horloges «astronomiques» afin d'optimiser la durée de fonctionnement de l'éclairage. L'ensemble de ses aménagements devrait permettre de réduire la consommation de plus de 50 %.

Coût global des travaux	32 000 €
Report budget 2012	6 300 €
Subvention ADEME	18 000 €
Reste à financer	7 700 €

Les modalités de financement de ce projet seront définies ultérieurement par le conseil municipal en fonction des subventions accordées.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *M.A.M (maison des assistantes maternelles)* Mme Dominique ROY présente le projet de maison des assistantes maternelles qui pourrait ouvrir au 1er janvier 2014. Cette structure associative qui regrouperait trois à quatre assistantes maternelles pourrait accueillir de 12 à 16 enfants. (de la naissance à 6.7 ans) Le conseil municipal est favorable de ce projet et se prononce pour la mise à disposition gratuite à l'association des assistantes maternelles, du logement situé à l'étage de l'aile ouest du bâtiment mairie-école. Les charges d'électricité, chauffage, eau, etc… resteront à la charge de l'association.

- *Raccordement E.P :* Suite à la demande de Mr Martial TAIN, le conseil municipal décide de demander à l'entreprise SAILLARD un devis pour le raccordement d'eau potable et l'évacuation des eaux usées de son bâtiment situé 13bis route du Revermont. La participation du demandeur au coût des travaux sera définie prochainement. Le conseil municipal rappelle que la législation actuelle précise que les rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales communal doivent impérativement être traités par une filière d'assainissement individuel normalisée. Le pétitionnaire devra se rapprocher du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes de Poligny.

- *ERDF* : a présenté un devis de 4 831.29 € pour l'électrification de la parcelle de Mr Lhaoucine située rue du Poisat. Une erreur administrative dans la gestion de la procédure d'instruction n'ayant pas fait apparaître de clause spécifique pour la participation du pétitionnaire à cette dépense, la commune a l'obligation de s'acquitter du coût de l'extension du réseau. A l'avenir, chaque certificat d'urbanisme sera présenté à ERDF de manière à connaître à l'avance le montant des travaux éventuels d'extension du réseau. Si l'extension du réseau ne bénéficie qu'au pétitionnaire, son coût restera entièrement à sa charge. Sur ce principe, l'électrification de la parcelle ZL n°98 de Mr Antony MICHELET ne pourra pas être prise en charge par la commune.

- *AVIVA* : Le Maire informe le conseil municipal que la compagnie d'assurance AVIVA devrait prendre en charge la détérioration et le vol de l'alambic communal à hauteur de 3 000 €

environ. Le conseil municipal charge le Maire d'acquérir du matériel de remplacement dans la limite de ce budget et de prévoir des travaux de renforcement des huisseries du local.

- *Réceptions télévision* : Suite au contact de la mairie avec l'agence nationale des fréquences, il s'avère qu'une zone de brouillage hertzien dégrade la qualité de réception des téléviseurs sur une partie du village. Les personnes constatant ces anomalies de réception doivent se faire connaître en mairie.

- *Risque d'effondrement d'un bâtiment* : Suite aux signalements de dégradation d'un bâtiment en bordure de voirie aux bordes, le Maire précise qu'il a demandé à nouveau, aux propriétaires, la mise en sécurité de l'édifice. Dans le cadre de la procédure de liquidation, un courrier recommandé a été adressé à Mr LECLERC à LONS-LE-SAUNIER. Le maire indique que la commune pourrait exercer son droit de préemption afin d'acquérir ledit bâtiment et procéder à sa mise en sécurité.

- Défense incendie : Un devis devrait prochainement être réalisé par l'entreprise Francioli afin de terminer l'aménagement de la réserve incendie des Bordes.

- *Vente de bois* : Il n'y a eu aucune offre pour le lot de bois blanc proposé par le conseil municipal lors de sa séance du 23 Août 2012. Ces bois étaient de trop mauvaise qualité.

Ils ont été finalement partagés en deux lots de 10 stères et 1 lot de 7 stères. Le conseil municipal fixe le prix à 10 € le stère.

- *Factures d'investissement* : Le conseil municipal accepte les ouvertures de crédits sur l'article 21318 pour un montant de 25 000 € ceci en vue de régler des factures de travaux d'investissements dans la salle des fêtes.

- *Cérémonie du 19 mars :* Le Maire rappelle à l'assemblée que la commémoration du 19 mars 1962 aura lieu au monument aux morts à 17 h 00.